

Du côté des marbriers funéraires

- VU 162 FOIS
- LE 10/02/2019 A 05:00



Lors de la pose de caveaux, les entreprises peuvent utiliser des coffrages en béton. Photo Pierre HECKLER

Établi à Guénange depuis 1986, Régis Baldauf est à la tête d'une entreprise de pompes funèbres. Embaumeur de formation, l'homme propose également un service de marbrerie. Pour assurer ce « métier à part entière » qu'il « a commencé à développer en plus de la pompe funèbre il y a une dizaine d'années », il a un employé à plein-temps : Richard Dory. « Aujourd'hui, nous préférons parler de marbrier funéraire plutôt que de fossoyeur. Tout simplement parce que l'activité ne se limite plus au seul fossoyage des tombes », précise ce dernier.

Pelle mécanique, grue, chariots de transport, le métier s'est mécanisé avec le temps. « Dans certains cimetières, et pas que des anciens, les allées sont trop étroites pour que l'on puisse creuser devant la tombe et ouvrir le caveau par l'avant. Dans ces cas-là il faut démonter tout le monument et ouvrir par le dessus. Ce qui entraîne bien sûr un coût supplémentaire », précise Régis Baldauf.

La préparation de la concession se fait en général quelques jours à l'avance. « Il faut une grosse journée pour installer un caveau pour deux places », détaille le propriétaire. « Enfin ça, c'est si les machines peuvent passer dans les allées qui sont parfois trop étroites ». Dans ce cas, lorsque la concession est nouvelle, il faut encore retrousser les manches et user d'huile de coude. « À la pelle et à la pioche, comme auparavant. Même si ça reste marginal », précise Richard.

Le montage du monument se fait comme un jeu de construction, chaque pièce s'emboîtant dans les autres, les joints étant finis au silicone.

Là où, à Thionville, il existe encore des fossoyeurs municipaux qui s'occupent des inhumations en pleine terre (comprendre sans caveau), dans les plus petites communes, ce sont les marbriers funéraires qui prennent en charge l'ensemble des opérations d'inhumation. « Il est plus simple pour les mairies de se décharger de cet aspect de la chose. Cela évite également d'avoir à payer une personne dédiée à ces travaux », précise Régis.